

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 Mai 2026 - Délibération n° CC2026/05/28

**OBJET : RAPPORT ANNUEL DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CONTRAT D'AFFERMAGE) POUR L'EXPLOITATION DU CINÉMA « CLAUDE MILLER » A BOURGANEUF POUR L'ANNÉE 2025**

L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – GUILLERAY Catherine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – PEINE Marie-Line – FAYETTE Laurent – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – SCARAMUCCI Thierry – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIETTE Myriam – MARIE Patrick – WAST Christian – BERTELOOT Dominique – LACOUR Françoise – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – POITOU Delphine – LAINÉ Joël – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – PELLERIN Martine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – ANGELINI Patricia – CONCHON Michel – LAPORTE Martine

Étaient excusés : LUINAUD Christophe – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – DUBOIS Jean-Michel – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – BARTHOUX Olivier – LACOUR Marie-Émilie – CATHELOT Guy – BUYS Anthony – DELCLAUX François – PETETOT Charlie – BURGUN Frédérick – CHEZEAUD Françoise – CAILLAUD Monique

Pouvoirs :

1. M. LUINAUD Christophe donne pouvoir à M. PACAUD Patrick
2. M. DUBOIS Jean-Michel donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à M. Laurent FAYETTE
4. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. MONDY Thomas
5. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
6. M. BUYS Anthony donne pouvoir à Mme CHABASSIER Emmanuelle
7. Mme CHEZEAUD Françoise donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle
8. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme

Suppléances : Mme PEYNE Marie-Line – M. WAST Christian – Mme LACOUR Françoise – Mme DURBIN Sandrine – Mme PELLERIN Martine

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

| En exercice | Présents | Votants       |          |        |               |
|-------------|----------|---------------|----------|--------|---------------|
| 64          | 51       | 59            |          |        |               |
| Pour        | Contre   | Abstention(s) | Blanc(s) | Nul(s) | Refus de vote |
| 59          | -        | -             | -        | -      | -             |

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-12-27-003 en date du 27 décembre 2018, portant statuts de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2022/07/06 du Conseil Communautaire en date du 12 juillet 2022, autorisant la mise en œuvre d'un contrat de concession, sous forme de Délégation de Service Public (DSP), passée en procédure simplifiée, relative à la gestion et à l'exploitation du cinéma « Claude Miller » à Bourgneuf, sous forme de contrat d'affermage, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le rapport de la délégation de service public est présenté au Conseil communautaire, qui en prend acte ;

Mme La Présidente expose que la Communauté de Communes, dans le cadre de ses compétences a réhabilité la salle de cinéma située à Bourgneuf. L'exploitation du cinéma a repris le 1<sup>er</sup> octobre 2015 sous la forme d'une délégation de service public simplifiée, d'une durée totale de 3 ans allant du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2018, suivi d'un renouvellement allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022. Un nouveau renouvellement, d'une durée de 4 ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026 a été réalisé.

Pour poursuivre la modernisation et le maintien d'un cinéma de proximité, la Communauté de Communes a procédé à la numérisation de la projection en remplaçant l'équipement de projection argentique par du matériel neuf numérique et en réalisant les travaux connexes en cabine de projection et sur le réseau informatique ainsi que sur le système de billetterie. La Communauté de communes a fait également réaliser des travaux de rénovation de la salle de cinéma, du hall d'accueil et d'accessibilité, selon les normes cinématographiques en vigueur.

La Communauté de Communes prend en charge l'ensemble des frais liés au bâtiment, aux équipements, aux matériels, aux logiciels ; et une partie de l'entretien intérieur, des abonnements téléphoniques et Internet, des impressions pour la communication.

La Délégation de Service Public (DSP) relative à la gestion et l'exploitation du cinéma « Claude Miller » à Bourgneuf, a été confiée à M. Ahmed BENNAAMANE.

Selon le contenu du contrat d'affermage signé le 30 décembre 2022 avec M. Ahmed BENNAAMANE, notamment l'article 11 relatif au contrôle de la délégation, le délégataire fournit au délégant, trois mois après la fin de chaque exercice, un rapport de fonctionnement du cinéma, présenté par la suite au Conseil communautaire, qui en prend acte.

Ce rapport de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du cinéma « Claude Miller » à Bourgneuf, joint en annexe, concerne la période d'exploitation du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :

- ☉ Prendre acte du rapport annuel 2025 annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

**La Présidente,  
Martine LAPORTE**

